



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 2 DÉCEMBRE 2024

N° : 12

Présents :

Arnaud ALLARD, Bourgmestre - Président ;
Romane DOUNY, Isabelle MAROIT, Yves-Marie THERET, Échevin(e)s ;
André ROBINET, Frédéric MARTIN, Véronique LIEGEOIS-SOENEN, Eloïse BODET, Elie CRUL, Christiane NICOLAS, Sébastien MAEBE, Conseillers ;
Sylvain BOSSART, Directeur général ;

PARALOCAL - DECLARATIONS D'APPARENTEMENT / DE REGROUPEMENT

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L1123-1 (groupes politiques), L1234-2 (asbl), L1522-4 (associations de projet), L1523-15 (intercommunales), etc.

Vu le Code wallon du logement, notamment l'article 148 et les statuts des sociétés de logement auxquelles la Commune de Vresse-sur-Semois adhère ;

Vu la composition des groupes politiques au sein du conseil communal de Vresse-sur-Semois soit :

- ECD ;

Considérant que les élus des listes PS, MR, Engagés, Écolo et PTB sont automatiquement reliés à leurs listes nationales wallonnes et qu'ils confirment vouloir rester attachés, respectivement, à leur liste, tandis que les élus de la liste ECD peuvent déposer une déclaration d'apparementement ;

Considérant que les conseillers élus suivants ont déposé une déclaration d'apparementement auprès du secrétariat communal :

1	Monsieur	ALLARD Arnaud	LES ENGAGES
2	Madame	LIEGEOIS-SOENEN Véronique	MR
3	Monsieur	THERET Yves-Marie	MR
4	Monsieur	MARTIN Frédéric	PS
5	Monsieur	ROBINET André	LES ENGAGES

Considérant que les conseillers élus suivants n'ont pas déposé une déclaration d'apparementement auprès de la Direction générale :

1	Madame	DOUNY Romane	
2	Madame	MAROIT Isabelle	
3	Monsieur	CRUL Elie	
4	Madame	NICOLAS Christiane	
5	Madame	BODET Eloïse	
6	Monsieur	MAEBE Sébastien	

En conséquence, le conseil communal ;

Après en avoir délibéré ;

PREND ACTE :

Article 1^{er} : Des déclarations d'apparentement suivantes :

1	Monsieur	ALLARD Arnaud	LES ENGAGES
2	Madame	LIEGEOIS-SOENEN Véronique	MR
3	Monsieur	THERET Yves-Marie	MR
4	Monsieur	MARTIN Frédéric	PS
5	Monsieur	ROBINET André	LES ENGAGES

DECIDE :

Article 2 : De charger le collège communal de publier ces déclarations sur le site internet de la commune.

Article 3 : De charger le collège communal de transmettre la composition des groupes politiques du conseil communal de Vresse-sur-Semois, avec les déclarations d'apparentement aux institutions visées par les déclarations d'apparentement.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

Le Directeur général,
(s) S. BOSSART

Le Président,
(s) A. ALLARD

Le Directeur général

Pour extrait conforme,

Le Bourgmestre -
Président

Sylvain BOSSART



Arnaud ALLARD